

Réf.	2025	II	10
------	------	----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
19/03/2025	19/03/2025	24	18	22

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mars à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Breuillet au 42 Grande Rue « salle du Chapitre », en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

**Etaient présents** : Mmes BRUNEAU, BRUNEL, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, TANGUY, THOMAS. MM. AFONSO, KUTNERIAN, MAHE, POULAIN, SPROTTI, TREMBLE, VIVIER.

**Etaient absents** : Mmes COCHET (pouvoir à M. SPROTTI) MM. FAUSTINO, GALLAIS, LECRON (pouvoir à M. MAHE), MONTEIRO (pouvoir à Mme. BRUNEL), ROUCHY (pouvoir à Mme THOMAS).

M. TREMBLE a été élu secrétaire.

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE L'ORGE ET DE L'YVETTE (SAGE)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L 212-35 et suivants, et R 212-46 et suivants,

Vu la Loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau,

Vu l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du 1<sup>er</sup> SAGE Orge-Yvette en 2006,

Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le Décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, modifiant le Code de l'Environnement,

Vu la Circulaire NOR/DEV/00809212C du 21 avril 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Vu l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE Orge-Yvette révisé du 2 juillet 2014,

Vu l'arrêté inter-préfectoral portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orge-Yvette en date du 26 février 2021,

Vu la délibération CLE-2021-02 du 8 avril 2021 relative au projet de révision du SAGE Orge-Yvette,

Vu le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Seine-Normandie 2022-2027.

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h43

REÇU EN PREFECTURE  
le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Considérant la nécessité de réviser les dispositions et les règles du SAGE du bassin versant de l'Orge et de l'Yvette du fait de l'ancienneté du SAGE en vigueur et des conclusions du bilan réalisé en phase 1 de l'étude de révision du SAGE.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la ville et commerces de proximité du 12 mars 2025.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Patrick POULAIN, Conseiller municipal délégué et après en avoir délibéré à **l'unanimité**.

DONNE un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Versant de l'Orge et de l'Yvette.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire



Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 02/04/2025 à 11h43

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219101052-20250326-2025II10-DE